



4.1	4.7	4.8
4.2	4.6	4.9
4.3	4.5	4.10
	4.4	4.11
		4.12
		4.13
		4.14

DATE	NUMERO	ECHELLE
	4.6	1/2000

LEGENDE

Zones urbaines

- UA
- UD1
- UD2
- UL

Zones à urbaniser

- AU1 (à court et moyen terme)
 - AU1a
 - AU1b
 - AU1e
- AU2 (à long terme)

Zones agricoles

- A1
- A2

Zones naturelles

- N1
- N2
- N2a
- N2b

Un PPR Inondation, indicé "I" au plan de zonage, existe sur la commune.

- Espaces boisés classés
- Marge de reculment "entrée de ville"
Construction et installation interdites (loi Barrier)
- Marge de reculment
Construction et installation interdites dans l'emprise indiquée
- Protection des bâtiments contre le bruit
Classement sonore des infrastructures terrestres
- Emplacements réservés avec N° d'identification
V8 - pour Voies
OP42 - pour Ouvrages Publics (Réseaux divers)
IG3 - pour Installations d'Intérêt Général (Incendie/mode doux)
EP13 - pour Espace vert - Patrimoine
MS 1 - pour mixité sociale
- Éléments remarquables
- Vide souterrain
Mines du Cavaou
- Zone non aedificandi
4 m de part et d'autre du domaine foncier du canal de Marseille
- Protection des fonds de vallat
Construction et installation interdites
- Secteur inondable (Atlas Zones Inondables)
Constructions soumises à conditions particulières

